



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Ferme-Neuve

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ferme-Neuve, qu'il y aura séance du conseil le 13 juin à 19h30 à la salle du conseil au 125, 12e Rue, Ferme-Neuve. Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DEMANDE NO. 2022-0150

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 24^e Avenue (LOTS: 6 459 330, 6 459 329 et 6 313 782)

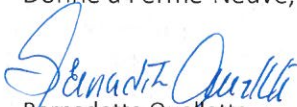
Demande de dérogation mineure (2022-0150) sur la 24^e Avenue, qui a pour objet de permettre en zone RES-21 pour le lotissement de lots pour la construction de résidence unifamiliale jumelée :

- Le lotissement du lot 6 459 330 parcelle 1 ayant une largeur de 9.86 mètres au lieu de 18 mètres;
- Le lotissement du lot 6 459 330 parcelle 1 ayant une largeur superficielle de 357.9 m² au lieu de 500 m²;
- Le lotissement du lot 6 459 330 parcelle 2 ayant une largeur de 13.80 mètres au lieu de 21 mètres;
- Le lotissement du lot 6 459 330 parcelle 2 ayant une largeur superficielle de 495.1 m² au lieu de 590 m²;
- Le lotissement du lot 6 4559 329 parcelle 1 ayant un frontage/largeur de 11.83 mètres au lieu de 18 mètres;
- Le lotissement du lot 6 4559 329 parcelle 1 ayant une superficie de 433.4 m² au lieu de 500 m²;
Le lotissement du lot 6 4559 329 parcelle 2 ayant un frontage/largeur de 11.84 mètres au lieu de 18 mètres;
- Le lotissement du lot 6 4559 329 parcelle 2 ayant une superficie de 433.2 m² au lieu de 500 m²;
- Le lotissement du lot 6 313 782 parcelle 1 ayant un frontage/largeur de 11.92 mètres au lieu de 18 mètres;
- Le lotissement du lot 6 313 782 parcelle 1 ayant une superficie de 434.7 m² au lieu de 500 m²;
- Le lotissement du lot 6 313 782 parcelle 2 ayant un frontage/largeur de 11.91 mètres au lieu de 18 mètres;
- Le lotissement du lot 6 313 782 parcelle 2 ayant une superficie de 434.7 m² au lieu de 500 m²;

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23, article 6.4.2.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à la demande lors de la séance du 13 juin 2022.

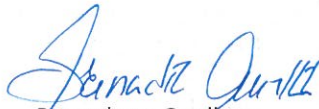
Donné à Ferme-Neuve, ce 1^{er} jour du mois de juin deux mille vingt-deux.


Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière à Ferme-Neuve, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, 1^{er} juin 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, le 1^{er} juin 2022.


Bernadette Ouellette
Directrice générale et
Greffière-trésorière